



Sommaire

- I. Objectifs pédagogiques
- II. Public visé & pré-requis
- III. Durée
- IV. Moyens pédagogiques & techniques
- V. Contenu de la formation
- VI. Evaluation & suivi
- VII. Formateurs
- VIII. Tarifs
- IX. Accessibilité aux personnes handicapées
- X. Modalités & délais d'accès
- XI. Informations complémentaires

I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ;
- Connaître les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- Connaître les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;

I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : (Suite)

- Connaître l'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- Connaître les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;
- Connaître le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- Connaître les différents repérages amiante et dossiers imposés par la réglementation ;
- Connaître les normes, méthodes et modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20, R. 1334-21 et R.1334-22 du code de la santé publique ;
- Comprendre les évaluations des états de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code ;
- Connaître les obligations découlant des évaluations des état de conservation des MPCA visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ;
- Comprendre et lire un rapport détaillé de repérage amiante ;
- Comprendre et interpréter les croquis ou les plans de repérage des MPCA ;
- Comprendre les conclusions et appliquer les recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du CSP ;
- Connaître les normes, méthodes et modalités de réalisation des examens visuels après travaux visés à l'article R. 1334-29-3 du code de la santé publique ;
- Comprendre une analyse de risque lié aux interventions sur des MPCA ;
- Connaître les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante et la mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées ;

II. Public visé & pré-requis

Public visé :

Cette formation s'adresse à l'ensemble des donneurs d'ordre susceptibles d'être confrontés à une problématique amiante sur un chantier.

Exemples : architectes, architectes d'intérieur, cabinets d'agencement intérieur/extérieur, coordinateurs SPS, cabinets de gestion de copropriété, offices public ou privé d'HLM, communautés de communes, mairies, cabinets de gestion locative ...

II. Public visé & pré-requis (Suite)

Pré-requis :

- Comprendre, écrire et parler la langue française ;
- Connaître les notions de base de la construction.

III. Durée

La durée de l'action de formation est de « 2 Journées » soit « 14 Heures ».

IV. Moyens pédagogiques & techniques

Moyens pédagogiques :

Notre pédagogie sera basée sur une alternance en apport théorique et mise en situation pratique.

Nous utiliserons un vidéoprojecteur et un paper-board. Le support de formation diffusé lors de la formation sera remis au stagiaire au format papier. Nous utiliserons des supports numériques de travail (Sources Journal Officiel de la République Française, Sites Internet INRS, OPPBTP, CARSAT, ...).

Des temps d'échanges avec le formateur seront régulièrement mis en place.

Moyens techniques :

- Documents internes ou externes (ex : rapports de repérage, DTA, Mode Opératoire d'intervenants, document de consultation d'entreprise, ...) ;
- Présentation d'une partie du matériel et des équipements de protection nécessaire à la bonne réalisation d'une intervention amiante (liste non exhaustive) :
 - Vêtements de protection à usage unique avec capuche de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées (classification issue de la norme NF EN ISO 13982-1 et son amendement de mars 2011), fermés au cou, aux chevilles et aux poignets ;
 - Gants étanches aux particules compatibles avec l'activité exercée ;
 - Chaussures, bottes décontaminables ou surchaussures à usage unique ;
 - Appareils de protections respirations ;
 - Cartouches filtrantes de type P3 ;
 - Bande pour balisage chantier amiante avec marquage réglementaire « A » ;
 - Sachets de prélèvement amiante pour envoi en laboratoire ;
 - Étiquette Amiante avec marquage réglementaire « A » ;

IV. Moyens pédagogiques & techniques (Suite)

Moyens techniques : (Suite)

- Présentation d'une partie du matériel et des équipements de protection nécessaire à la bonne réalisation d'une intervention amiante (liste non exhaustive) : (Suite)
 - Sacs à déchet pour l'amiante avec et sans marquage réglementaire « A » ;
 - Lingettes nettoyantes et désinfectantes ;
 - Gel hydroalcoolique pour la désinfection des mains ;
 - Ruban adhésif ;
 - Fixateur Surfactant ;
 - Pulvérisateur de produit mouillant ;
 - Gel hydrique de captation de particule sous divers conditionnements

V. Contenu de la formation

Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 1 : « Présentation » :

Partie 1 - Présentation des stagiaires et du formateur

Partie 2 - Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation de la formation

Partie 3 - Questions et attentes des stagiaires

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Séquence 2 : « Formation Théorique » :

Chapitre 1 - L'Amiante

Chapitre 2 - Les propriétés de l'Amiante

Chapitre 3 - L'historique des usages et les chiffres de l'amiante

Chapitre 4 - L'exploitation de l'Amiante

Chapitre 5 - Les applications de l'Amiante - Généralité

Chapitre 6 - Les applications de l'Amiante - Les MPCA

Chapitre 7 - Les matériaux de substitution de l'Amiante

Chapitre 8 - Expositions des travailleurs et pathologies

Chapitre 9 - Les dates récentes pour l'amiante en France

Chapitre 10 - La réglementation - Généralité

Chapitre 11 - La réglementation - Code de la Santé Publique

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 12 - La réglementation - Code du Travail

Chapitre 13 - La réalisation d'un diagnostic

Chapitre 13 - Partie 1 : Obligations des laboratoires

Chapitre 13 - Partie 2 : Obligations générales des propriétaires - donneurs d'ordres

Chapitre 13 - Partie 3 : Obligations générales des diagnostiqueurs

Chapitre 13 - Partie 4 : Définitions et notions générales

Chapitre 13 - Partie 5 : Repérages des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante

Chapitre 13 - Partie 6 : Dossier Amiante Parties Privatives

Chapitre 13 - Partie 7 : Dossier Technique Amiante

Chapitre 13 - Partie 8 : Repérage Amiante Avant Vente

Chapitre 13 - Partie 9 : Repérage Amiante Avant Travaux ou Démolition

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

V. Contenu de la formation (Suite)

Jour 2 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 13 - La réalisation d'un diagnostic (Suite)

Chapitre 13 - Partie 10 : Réalisation des repérages des MPCA

Chapitre 13 - Partie 10 : A. Introduction

Chapitre 13 - Partie 10 : B. Généralités du repérage in situ

Chapitre 13 - Partie 10 : C. Recherche des MPSCA

Chapitre 13 - Partie 10 : D. Identification et localisation des MPCA

Chapitre 13 - Partie 10 : E. Evaluation des états de conservation des MPCA

Chapitre 13 - Partie 10 : F. Obligations et préconisations issues de l'évaluation

Chapitre 13 - Partie 10 : G. Le rapport de repérage des MPCA des listes A et B

Chapitre 14 - La réalisation d'un prélèvement sur des MPSCA

Jour 2
Matin
3 Hrs ½

Jour 2 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 15 - La gestion des déchets amiante

Chapitre 16 - Les chantiers de traitement de l'amiante

Chapitre 17 - La réalisation d'un diagnostic

Réalisation de l'examen visuel après travaux de retrait de MPCA

Chapitre 17 - Partie 1 : Conditions générales d'intervention

Chapitre 17 - Partie 2 : Méthodologie de l'examen visuel

Chapitre 18 - Obligation d'évaluation du risque amiante des intervenants

Jour 2
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 3 : « Evaluation sur la validation des acquis » :

Partie 1 - Evaluation Théorique (QCM : 30 Minutes)

Partie 2 - Correction de l'Evaluation Théorique avec le formateur (20 Minutes)

Jour 2
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 4 : « Evaluation de la formation » :

Partie 1 - Questions et retour sur le programme déroulé et les objectifs annoncés

Partie 2 - Evaluation individuelle à chaud de la formation

Jour 2
A. Midi
3 Hrs ½

VI. Evaluation & suivi

Evaluation :

Les stagiaires seront évalués de façon informelle tout au long de la formation. En fin de formation, le stagiaire passera une évaluation théorique de 30 minutes sous forme de QCM.

Suivi :

Une feuille d'émargement sera signée à la demi journée.

Un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire en fin de formation.

VII. Formateurs

Nos formateurs sont des professionnels qualifiés et expérimentés du métier du diagnostic immobilier.

L'organisme de formation dispose d'un processus de sélection et de désignation des formateurs en tenant compte des exigences en matière d'indépendance et d'impartialité ainsi que de leurs compétences.

L'organisme s'assure que ces formateurs ont les mêmes pré-requis que ceux exigés pour les candidats à la certification avec mention, et d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine du diagnostic technique et notamment les repérages amiante.

Nous nous assurons de la qualification et du développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre nos prestations de formations à travers des entretiens professionnels, des formations continues des formateurs, des échanges de pratiques, des plans de développement des compétences, ...

VIII. Tarifs

Formation Inter Entreprise : Tarif par Personne : 400 € *

Formation Intra Entreprise : Nous Contacter

* Tarif € HT - Hors Taxes

IX. Accessibilité aux personnes handicapées

Notre organisme de formation tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation conformément à la loi du 5 Septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail :

contact@naoned-formations.fr

X. Modalités & délais d'accès

Cette formation est dispensée en présentiel.

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 14 jours avant le début de la formation : Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr pour que nous prenions le temps d'analyser vos besoins et d'évaluer les connaissances des stagiaires à travers un questionnaire d'entrée.

A votre demande, nous sommes en capacité d'ouvrir une session de formation sous 10 jours ouvrés.

Une fois ces étapes validées, nous vous adresserons (contrat ou convention de formation) et une convocation sera envoyée au stagiaire par mail une semaine avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

XI. Informations complémentaires

Dates & Sessions : Nous consulter : Par mail : contact@naoned-formations.fr

Par téléphone : 02.51.70.17.35

Ou sur notre site internet : <https://www.naoned-formations.fr>

Nombre de Stagiaires par Session : Le nombre de stagiaire minimum pour maintenir une session est fixée à 4.

Par ailleurs, le nombre de stagiaire maximum est établi à 15.